

Conditions d'attribution

Aide de 400 € attribuée une fois par an, pour la prise en charge d'un billet d'avion, aux jeunes sportifs réunionnais âgés de 12 à 18 ans qui ont réalisé les minima qualificatifs et sont sélectionnés pour participer, sur le plan national ou international, à des compétitions officielles dans une discipline reconnue de haut niveau

OBSERVATIONS :

CTR :

Tiers Dossier

Engagement Liquidation

Identité du sportif

Nom / Prénoms

Date de naissance Lieu de naissance

Adresse complète

Code postal Ville

Téléphone Email

Club / Compétition

Discipline sportive

Nom du Club

Intitulé de la compétition

Dates Lieu

Dates voyage (Aller) (Retour)

Le service doit être en possession du dossier COMPLET au plus tard 3 mois après la compétition.

L'aide départementale n'est pas cumulable avec celle de la Continuité Territoriale Régionale.

Fait à Le

Nom / Prénom du
représentant légal

Signature du représentant légal

Résultats obtenus lors de la compétition :

Pièces obligatoires à joindre au dossier

- Copie d'une pièce d'identité du sportif
- Attestation ligue/comité au nom du sportif dûment signée certifiant que l'athlète est qualifié pour participer aux compétitions officielles
- Tickets d'embarquement (originaux)
- RIB du sportif – ou RIB des parents, dans ce cas fournir une copie du livret de famille
- Facture acquittée du billet d'avion au nom du sportif/parents (*si facture payée par l'association, celle-ci doit fournir une attestation indiquant que le sportif a bien supporté une partie des frais de déplacement aérien*)

Dossier à transmettre à : Conseil Départemental - D.C.S. / Service des Sports
7 bis rue Mazagran
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262 94 87 30

- LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS -